

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 23  
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,  
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054  
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

**Etaient absents :**

M. Thierry MARTIN  
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD  
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :** 11 AVR. 2023

**Date de publication :** 11 AVR. 2023

**Délibération n° 2023-053 : Marché public pour la réhabilitation du cinéma – lot désamiantage : avenant n°1**

**Rapporteur :** M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2021-139 du 7 décembre 2021, le conseil municipal d'Audierne a attribué le lot 1 – désamiantage – du marché de réhabilitation du cinéma Le Goyen à l'entreprise DEM7 pour un montant de 42 045,40 € HT et autorisé le Maire à signer le marché.

Le marché a été notifié le 29 décembre 2021.

DEM7 a désigné un sous-traitant pour la réalisation d'une partie des travaux (entreprise LE PAPE).

Au regard d'imprévus découverts lors de l'intervention (colonne en fibrociment invisible lors des visites de chantier préalables), des travaux supplémentaires portant sur le retrait de la colonne en fibrociment sont apparus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ces travaux ont été évalués à 4 163 € HT par l'entreprise DEM7, portant le montant du marché à 46 208,40 € HT.

Vu la délibération DE2021-139 du 7 décembre 2021,  
Vu la délibération DE2022-013 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mars 2023,  
Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour le bon déroulement du projet de réhabilitation du cinéma Le Goyen,  
Considérant l'avenant proposé pour un montant de 4 163€ HT.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 abstentions, décide d'autoriser M. Le Maire à :

- signer l'avenant n°1 proposé moyennant le prix de 4 163 € HT.
- réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

